Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260703-117_07_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

3 juillet 2026

Convocation du 26 juin 2026

Le trois juillet deux-mille-vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la médiathèque de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier Boissière, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Sophie LE BONHOMME, Rozenn JOUAN, Daniel TURBAN, Morgane WYDAUW-MEYNIER, Patrick MARTIN, Géraldine LE LAY, Jacques MORO, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Michel GUYOMARD, Thierry CONNAN, Isabelle LE CHANU, Alain TREPARD VIOLON, Anne BROUDIC, Christophe CLAVIEN, Carol DUJARDIN-BASQUE, Gérard PIRIOT, Jérôme PERAIS, Roselyne HERVE, Tiphany PASTOL, Tifenn BESSON, Manon AUBIN, Nicolas JEZEQUEL, Julien LE MEHAUTE
- **Absents représentés** : Patrick SOLO donne procuration à Daniel TURBAN, Rosa DE FARIA donne procuration à Thierry CONNAN, Jérémy CABOURG donne procuration à Christophe CLAVIEN, Nicolas JEZEQUEL donne procuration à Olivier BOISSIERE
- **Absent :**
- **Secrétaire de Séance** : Patrick MARTIN

117. FINANCES / VIE SCOLAIRE : ECOLE PUBLIQUE - ACHAT DE CLES USB POUR LES ELEVES - CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES DE ST JEAN KERDANIEL ET BRINGOLO (Cf. annexes 2 et 3)

Présentation : Pour mémoire, un accord de principe a été trouvé entre les communes de Bringolo et de Saint-Jean Kerdaniel pour que chacune d'entre elle participe financièrement à l'achat des clés USB offertes à chaque élève de classe de CM2 en fin d'année scolaire au prorata du nombre d'élèves inscrits dans les écoles élémentaires de Chatelaudren -Plouagat,
Le coût d'une clé USB est de 8.23 €.
Pour information, pour l'année scolaire 2025-2026, 8 élèves de Saint Jean Kerdaniel et 5 élèves de Bringolo sont scolarisés en CM2.
Il est proposé d'autoriser Mr le Maire à signer la convention avec chacune des communes dans les conditions précisées ci-dessus.

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Mr le Maire :
- à signer les conventions ci-jointes avec les communes de Bringolo et de Saint-Jean-Kerdaniel dans ce sens
- à émettre un titre de recette auprès des communes.

Le 3 juillet 2026

Le Secrétaire,

Patrick MARTIN

COMMUNE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT ★ CÔTES D'ARMOR ★

Le Maire,

Olivier BOISSIERE